

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Département de la politique de rémunération,
de l'organisation du temps de travail
et de la réglementation

Bureau de la politique de rémunération

Note de gestion du 21 juin 2016 relative à la prime de service et de rendement au titre de l'année 2016 allouée à certains fonctionnaires relevant du MEEM et du MLHD

NOR : DEVK1614207N

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Date de mise en application : 1^{er} janvier 2016.

Résumé : attribution de la prime de service et de rendement au titre de l'année 2016.

Catégorie : directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Domaine : administration.

Mots clés liste fermée : Fonction Publique.

Mots clés libres : régime indemnitaire – agents des corps techniques du MEEM et du MLHD.

Références :

Décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 modifié relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;

Arrêté du 15 décembre 2009 fixant les montants des primes de services et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;

Note de gestion du 13 octobre 2014 relative à la prime de service et de rendement au titre de l'année 2014 allouée à certains fonctionnaires relevant du MEDDE et du MLETR.

Texte abrogé : note du 30 juillet 2015 (DEVK1517940N).

Annexe : tableau des montants.

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat et la ministre du logement et de l'habitat durable à la liste des destinataires in fine (pour exécution et information).

Comme en 2015, les dispositions de la note de gestion DEVK14242552N du 13 octobre 2014 relative à la prime de service et de rendement (PSR) allouée à certains fonctionnaires relevant du MEEM et du MLHD demeurent inchangées pour l'année 2016.

À titre de rappel, l'annexe I à la présente note récapitule pour chacun des grades et emplois, les montants de la PSR appliqués à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le bureau de la politique de rémunération (SG/DRH/ROR2) reste à votre disposition pour toute difficulté éventuelle d'application.

La présente note sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 21 juin 2016.

Pour les ministres et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
C. AVÉZARD

Le 14 juin 2016.

*Visa du contrôleur budgétaire
et comptable ministériel,*
F. JONCHÈRE

ANNEXE I

TABLEAUX DES MONTANTS PSR

EMPLOI/FONCTION	Taux de base	AUTRES SERVICES						ADMINISTRATION centrale, CGEDD, OUTRE-MER, CPII	ENTE et CMVRH	TAUX maximal
		1,42	1,50	1,64	2,00	1,94	2,00			
Directeur de service (CNPS, CVRH, DIR, ENTE)	5 720 €	8 122,40 €						11 440,00 €	2,00	11 440,00 €
Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1 ^{er} groupe	3 572 €	5 072,24 €					6 929,68 €	7 144,00 €	2,00	7 144,00 €
Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 2 ^e groupe	3 177 €	4 511,34 €					6 163,38 €	6 354,00 €	2,00	6 354,00 €
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	2 817 €	4 000,14 €					5 464,98 €	5 634,00 €	2,00	5 634,00 €
Ingénieur des travaux publics de l'Etat	1 659 €	2 355,78 €					3 218,46 €	3 318,00 €	2,00	3 318,00 €
Directeur de recherche	2 715 €					5 430,00 €		5 430,00 €	2,00	5 430,00 €
Chargé de recherche	1 745 €					3 490,00 €		3 490,00 €	2,00	3 490,00 €
Technicien supérieur en chef du développement durable (ex-chef de subdivision)	1 400 €					2 800,00 €		2 800,00 €	2,00	2 800,00 €
Technicien supérieur en chef du développement durable	1 400 €		2 100,00 €					2 800,00 €	2,00	2 800,00 €
Technicien supérieur principal du développement durable	1 289 €		1 933,50 €					2 578,00 €	2,00	2 578,00 €
Technicien supérieur du développement durable	986 €			1 617,04 €				1 972,00 €	2,00	1 972,00 €
Dessinateur chef de groupe première classe	978 €					1 956,00 €		1 956,00 €	2,00	1 956,00 €
Dessinateur chef de groupe deuxième classe	856 €					1 712,00 €		1 712,00 €	2,00	1 712,00 €
Dessinateur	820 €					1 640,00 €		1 640,00 €	2,00	1 640,00 €

	Taux de base	AUTRES SERVICES				ADMINISTRATION centrale, CGEDD, OUTRE-MER, CPII	ENTE et CMVRH	TAUX maximal
		1,42	1,50	1,64	2,00			
Expert technique principal	590 €				1 180,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €	1 180,00 €
Expert technique	558 €				1 116,00 €	1 116,00 €	1 116,00 €	1 116,00 €

LISTE DE DIFFUSION

Mesdames et Messieurs les préfets de région :

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA).

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE).

Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Île-de-France (DRIHL).

Directions inter-régionales de la mer (DIRM).

Mesdames et Messieurs les préfets de département :

Directions départementales des territoires (DDT).

Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM).

Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL).

Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM Saint-Pierre-et-Miquelon).

Directions de la mer (DM).

Directions départementales de la protection des populations (DDPP).

Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS).

Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Messieurs les préfets coordonnateurs des itinéraires routiers :

Directions interdépartementales des routes (DIR).

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs :

École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE).

Centre d'études des tunnels (CETU).

Centre national des ponts de secours (CNPS).

Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG).

Institut de formation de l'environnement (IFORE).

Armement des phares et balises (APB).

Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA).

Administration centrale des MEEM et MLHD :

Mme la commissaire générale au développement durable, déléguée interministérielle au développement durable (CGDD).

M. le directeur général des infrastructures, de transports et de la mer (DGITM).

M. le directeur général de l'aviation civile (DGAC).

M. le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN).

M. le directeur général de l'énergie et du climat (DGEC).

M. le directeur général de la prévention des risques (DGPR).

Mme la vice-présidente du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

M. le délégué à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL).

M. le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA).

Mme la directrice des ressources humaines (SG/DRH).

M. le directeur des affaires juridiques (SG/DAJ).

Mme le directeur de la communication (SG/DICOM).

Mme la directrice des affaires européennes et internationales (SG/DAEI).

Mme la déléguée ministérielle à l'accessibilité (SG/DMA).

M. le chef du service des politiques support et des systèmes d'information (SG/SPSSI).

M. le directeur du service des affaires financières (SG/SAF).

M. le chef du service du pilotage et de l'évolution des services (SG/SPES).

M. le chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique (SG/SDSIE).

M. le directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques (SG/SPSSI/CPIL).

M. le directeur du centre ministériel de valorisation des ressources humaines (SG/DRH/CMVRH).

Mme la cheffe du bureau des cabinets.

Mme la cheffe du département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de la gestion de proximité du secrétariat général (SG/DRH/CRHAC).

Copie pour information :

SG-Service du pilotage et de l'évolution des services.

SG-Direction des affaires juridiques.

SG/DRH/MGS.

SG/DRH/GAP.

SG/DRH/CHRAC/CRHAC1 et CRHAC4.

SG/DRH/CE/CE-CM.

SG/DRH/PPS.

SG/SPSSI/SIAS/SIAS1 et SIAS2.

M. le délégué à la sécurité et à la circulation routières (ministère de l'intérieur).

Agence nationale du contrôle du logement social (ANCOLS).

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE).

École nationale des ponts et chaussées (ENPC).

Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR).

Établissement national des invalides de la marine (ENIM).

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Voies navigables de France (VNF).

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ministère des finances et des comptes publics.

Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Ministère de la défense.

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Ministère de l'Intérieur.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Ministère de la culture et de la communication.